

**COMPTE RENDU DE RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COSSÉ EN CHAMPAGNE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE  
SÉANCE DU 16 JUIN 2022**

*Date de convocation : 10/06/2022*

*Date d'affichage : 21/06/2022*

*Conseillers en exercice : 11*

*Présents :08   Votants: 08*

*L'an deux mil vingt-deux, le seize juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Stéphane FOUCHER, Maire.*

*Etaient présents : Mmes Maud COIGNARD , Fanny BAGUELIN, Aurélie LEROY, Jessica HINEKY et Mrs Stéphane FOUCHER, Gilles CARTIER, Vincent HOUDU et Martial DZIURDA. formant la majorité des membres en exercice.*

*Absents excusés : Mme Sonia FOURMOND et Mrs Mickael BAUDOUIN et Dominique LAVOUÉ*

*Mme Fanny Baguelin a été nommée secrétaire de séance.*

*Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.*

**1. Adoption du compte rendu de la séance du 02 juin 2022 ;**

**2. Emprunt Eglise : Délibération autorisant les emprunts**

a) Prêt à long terme

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Prêt d'un montant total de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel pour le financement de la restauration de la toiture de l'église

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : 100 000 euros
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Taux fixe : 1.70 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Echéances constantes
- Frais de dossier : 150 €

b) Prêt relais TVA

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Prêt relais TVA d'un montant total de 200 000 € auprès du Crédit Mutuel pour le financement de la restauration de la toiture de l'église

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : 200 000 euros
- Durée d'amortissement : 02 ans
- Taux fixe : 0.65 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Echéances constantes
- Frais de dossier : 200 €

- Déblocage des fonds : Maximum 6 mois après la signature du contrat
- Remboursement anticipé : A tout moment sans frais

c) Prêt relai subvention

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Prêt relai subventions d'un montant total de 600 000 € auprès du Crédit Mutuel pour le financement de la restauration de la toiture de l'église

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : 600 000 euros
- Durée d'amortissement : 02 ans
- Taux fixe : 0.65 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Echéances constantes
- Frais de dossier : 600 €
- Déblocage des fonds : Maximum 6 mois après la signature du contrat
- Remboursement anticipé : À tout moment sans frais

La séance est levée à 18h30